



République et canton de Genève

Commune de Cologny

Dans sa séance du 29 avril 2021, le Conseil municipal a pris les délibérations suivantes :

**le Conseil municipal décide à l'unanimité par 18 oui et 2 abstentions**

1. D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de CHF 366'000.- destiné à financer les travaux d'aménagement du carrefour sis chemins de la Haute-Belotte/Boissier/Bonnevaux.
2. De prendre acte qu'une partie de ce crédit complémentaire sera financée au moyen des loyers versés par le fonds intercommunal d'assainissement conformément à la loi sur les eaux, qui seront comptabilisés annuellement dans le compte de résultats sous la rubrique n° 7206.4612.
3. D'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 21 juin 2018.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

Le délai pour demander un référendum expire le 14 juin 2021.

Cologny, le 5 mai 2021

La Présidente du Conseil municipal :

Marie-France ASENSIO